

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pierre MONTAGNON, 1^{er} adjoint.

M. Christian MEILHAC est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'**unanimité**, du compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, l'ordre du jour est examiné.

- **Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal (art. L2122 du CGCT)**
 - Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 63 au titre du FIC pour des travaux de rénovation, accessibilité et sécurité des bâtiments communaux. La demande de subvention porte sur un budget prévisionnel qui s'établit à 59 200 € éligible.
 - Suppression de la régie de recettes pour les activités Multisports – encaissements des participations des familles pour les séjours sportifs et les activités sportives du mercredi, en date du 1^{er} septembre.
 - Suppression de la régie de recettes pour les encaissements des cotisations des adhérents de l'atelier informatique, en date du 1^{er} septembre.
 - Signature d'une convention de mise à disposition, à titre onéreux, d'une partie des locaux, 6 rue Bonnet Tixier, à usage de boulangerie et de matériel en faveur de EARL des Riolles. La convention prend effet au 1^{er} mars 2021 pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an pour une durée maximum de 1 an.
 - Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local en rez-de-chaussée situé 6 rue Bonnet Tixier, en faveur de l'association «Les jeunes engagés pour l'environnement», pour une durée temporaire de 3 mois à compter du 15 juillet 2021, éventuellement renouvelable.
 - Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local en rez-de-chaussée situé 6 rue Bonnet Tixier, en faveur de l'association «À vos côtés», pour une durée temporaire de 6 mois à compter du 14 juin 2021, éventuellement renouvelable.
 - Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local au Foyer Octave Archimbaud 3 rue François Charrier, en faveur de l'association «le Club de l'Age d'Or», pour une durée de 1 an à compter du 27 mai 2021, renouvelable par tacite reconduction.
 - Signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, en faveur de l'association «Science et Pratique» du Gymnase Christian FOURNIER, rue sous les ors et des terrains de sports extérieurs du complexe Georges Fustier. Cette convention est consentie et acceptée pour une utilisation hebdomadaire le jeudi de 14h à 16h, du jeudi 02 septembre 2021 au vendredi 01 juillet 2022 inclus.
 - Signature d'une convention d'occupation de terrain à titre précaire et révocable, entre la commune de Gerzat et Mme Thérèse MAY et M. François HORN, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2021.
- **LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à un taux de 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PROGICIEL DEDIE A LA FISCALITE LOCALE ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE GERZAT**

Clermont Auvergne Métropole dispose du progiciel d'Observatoire Fiscal d'Expertise et d'Analyse de la fiscalité et, le droit de licence annuel de la Métropole est élargi à toutes ses communes membres.

Le progiciel permet de connaître l'ensemble du tissu fiscal du territoire, d'analyser l'évolution des ressources provenant de la fiscalité locale et d'engager des actions d'optimisation en vue d'une plus grande équité entre les contribuables.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce progiciel afin de permettre à la commune de disposer de cet outil.

- **GARANTIES D'EMPRUNT OPHIS**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé d'accorder à l'OPHIS sa garantie d'emprunt à hauteur de 40 % pour le remboursement du prêt auprès de la Banque des Territoires pour l'opération d'acquisition amélioration de 4 logements situés Place du 8 Mai à Gerzat.

- **MODIFICATION DU TARIF DE LA VACATION DU MEDECIN INTERVENANT A LA CRECHE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de porter la rémunération brute par vacation du médecin intervenant à la crèche à 80€ par vacation d'une heure à compter du 1^{er} septembre 2021.

- **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

M. Luc LEVI ALVARES a fait part de sa décision de ne plus faire partie du groupe majoritaire. De ce fait, il ne prendra plus d'astreinte et ne bénéficiera plus d'indemnités.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, **par 26 voix pour et 4 abstentions**, a adopté la nouvelle répartition indemnitaire des élus à compter du 1^{er} septembre 2021.

En conséquence, M. LEVI ALVARES ne percevra plus d'indemnités.

M. Luc LEVI ALVARES a décidé de rembourser l'indemnité perçue depuis le mois de mai sous forme de dons au CCAS.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé la suppression d'un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps partiel dans le cadre d'une mutation vers un poste à temps plein laissé vacant.

- **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT).**

Suite aux différents changements intervenus au sein du groupe majoritaire, le Conseil Municipal, **par 26 voix pour et 4 abstentions**, a décidé de remplacer M. Luc LEVI ALVARES par Mme Sylvie MOUTON au sein de cette instance.

- **MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a accepté les nouveaux statuts du SIEG et de donner mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

- **DENOMINATION D'UNE VOIE**

La Commune de Gerzat a souhaité adresser les parcelles du lotissement dit « Les Chabesses ». Pour ce faire, il est nécessaire de nommer la voie desservant ces parcelles.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de dénommer le chemin : « Impasse des Charmes ».